

Crise du multilatéralisme et ébauche d'une coopération inter-régionale : le cas de la coopération arabo-africaine (Note)

Azzouz Kerdoun

Volume 21, Number 3, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702700ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702700ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Kerdoun, A. (1990). Crise du multilatéralisme et ébauche d'une coopération inter-régionale : le cas de la coopération arabo-africaine (Note). *Études internationales*, 21(3), 487–498. <https://doi.org/10.7202/702700ar>

Crise du multilatéralisme et ébauche d'une coopération inter-régionale : Le cas de la coopération arabo-africaine

AZZOUZ KERDOUN *

Expression de solidarité entre les nations qui désirent promouvoir leur coopération, le multilatéralisme qui représentait au lendemain de la Seconde Guerre mondiale une expérience neuve développée par les organisations universelles est aujourd'hui l'objet de critiques et de disputes périodiques liées au souci de protection des intérêts nationaux malgré sa contribution au maintien de la paix et à la coopération internationale dans de nombreux domaines.

Le phénomène de l'interdépendance des États-nations qui est devenu une réalité a poussé à la multiplication des organisations internationales chargées de résoudre les nombreux problèmes d'ordre économique, politique, social et humanitaire qui se posent à l'ensemble du monde et que les États à titre individuel ne peuvent prendre en charge. Mais devant l'accroissement et l'ampleur de ces problèmes, le système des organisations mondiales institué en 1945 s'est révélé incapable de proposer des solutions et de maîtriser de façon satisfaisante la gestion commune des questions économiques. Ce relatif échec a entraîné une crise du système des Nations Unies¹ affectant ainsi considérablement la coopération multilatérale.

Les organisations internationales se heurtent en effet à de nombreux obstacles et connaissent de grandes difficultés, ce qui a amené les États à critiquer sévèrement les résultats de l'activité multilatérale.

Les pays occidentaux reprochent aux institutions spécialisées dont la prolifération paraît excessive et dénoncée déjà en 1969 par le rapport Jackson, leur forte politisation et leur polarisation sur des problèmes précis. Les pays en développement voient dans ces institutions de grandes machines bureaucratiques qui ne répondent pas toujours à leurs besoins et réclament leur démocratisation, notamment celle des institutions financières où le système de la pondération des voix dans les prises de décisions est un sérieux handicap pour eux.

* Professeur à l'Université de Constantine, Algérie.

1. Sur la crise du système des Nations Unies cf. Victor Yves GHEBALI, « La crise du système des Nations Unies », La documentation française, *Notes et études documentaires*, n° 4854, 1988.

Les États de l'Europe de l'Est restent quant à eux réticents à l'égard du fonctionnement de ces organisations, et tout particulièrement vis-à-vis de l'OIT avec laquelle ils ont un contentieux persistant.

On reproche aussi à l'administration et aux finances des institutions internationales leur manque de transparence et l'absence de contrôle. Tout comme elles sont accusées de procéder aux nominations et aux avancements du personnel sur des bases politiques sans tenir compte réellement des compétences et des qualifications.

Ces critiques à l'encontre du système des Nations Unies qui se sont traduites par de profonds désaccords entre les États membres sur « les finalités mêmes de la coopération multilatérale »² ont amené quelques États à quitter certaines institutions spécialisées telles que l'UNESCO qui a enregistré le départ des États-Unis et celui de la Grande-Bretagne. L'OIT a également connu le retrait des Américains en novembre 1977 avec les conséquences que cela a entraîné.³

Devant cette crise du multilatéralisme, les États vont se tourner vers la coopération bilatérale et cherchent en même temps à développer au niveau régional ou inter-régional une coopération qui servirait leurs intérêts et répondrait mieux à leurs objectifs. Dans cette perspective, la coopération arabo-africaine constitue une des tentatives de regroupement⁴ de deux ensembles régionaux dont les intérêts se rejoignent dans beaucoup de domaines. L'expérience lancée par les Arabes et les Africains peut être considérée comme un élément de réponse à la crise du multilatéralisme.

Nous tenterons donc dans cette brève étude de donner un aperçu de la coopération arabo-africaine en essayant de voir si cette coopération peut pallier ou non à l'action des institutions internationales.

I - Le développement de la coopération inter-régionale entre l'Afrique et le monde arabe

La Coopération arabo-africaine est née à la suite du rapprochement intervenu entre l'Afrique et le monde arabe depuis les années 1960 que l'essor du mouvement de libération nationale a favorisé dans un premier temps, et que l'avènement de « la crise pétrolière » et la guerre d'Octobre de 1973 ont précipité dans un deuxième temps.

À partir de là, un dialogue permanent, qui trouve ses racines dans un certain nombre de facteurs, allait s'instaurer entre les deux ensembles. Cela ne tarda pas à donner naissance à une solidarité politique entre Arabes et Africains pour

2. Victor Yves GHEBALI, *op. cit.* p. 29.

3. Ces conséquences se sont fait sentir essentiellement au niveau du budget de l'organisation. Le départ américain représentait une perte de 25 % eu égard au budget de 1978-1979.

4. Il y a dans le monde plusieurs regroupements régionaux, exemple : en Amérique latine (Pays du Pacte andin), en Europe (CEE) en Afrique (CEADAO)...

faire face à la domination coloniale et impérialiste et pour établir des relations économiques et financières nécessaires à leur coopération. Ceci représente incontestablement une situation nouvelle dans l'histoire des relations arabo-africaines dont les fondements résident, d'abord dans l'existence de facteurs de rapprochement, et ensuite dans le développement de la solidarité qui évoluera par la suite vers la coopération.

Quels sont les facteurs qui justifient ce rapprochement ?

A — Les facteurs de rapprochement entre Arabes et Africains

Les relations entre l'Afrique et le monde arabe ont une origine lointaine. Il faut rechercher leur existence dans la géographie, l'histoire et la culture, car ce sont ces facteurs qui ont forgé depuis des siècles la destinée commune des Arabes et des Africains.

Les liens géographiques et historiques

Les relations entre l'Afrique et le monde arabe découlent d'abord et tout naturellement de la géographie. Sur ce plan, la superficie des pays arabes situés en Afrique est plus grande que celle des pays arabes situés en Asie. Sur les 13.996.481 km² de superficie que représente l'ensemble du monde arabe, 10.342.700 km² sont ceux des pays arabes situés sur le continent africain. Il ne reste alors qu'une superficie de 3.653.781 km² pour les pays arabes qui se trouvent en Asie.

D'autre part sur les 21 États membres de la ligue arabe, 9 d'entre eux appartiennent à l'Afrique avec une population de l'ordre de 120 millions d'habitants, alors que l'ensemble du monde arabe ne compte que 160 millions d'habitants. Par ailleurs, la proximité géographique de l'Arabie avec la Côte africaine qui lui fait face, fait que la mer Rouge qui les sépare ne constitue pas un fossé infranchissable, mais plutôt une voie de passage naturel. En effet, la contiguïté géographique de la péninsule arabique à sa pointe sud au Yémen forme avec le continent africain un détroit, celui de Bab-El-Mandab qui est un lieu de transition facile vers l'Afrique du Nord-Est.

Enfin, sur le plan climatique, il faut noter qu'il y a une grande ressemblance entre le Sahara et le désert arabe du Néfoud. Comment donc établir une séparation entre deux régions qui se juxtaposent et se complètent dans un brassage permanent qui s'enracine aussi dans l'histoire.

Sur le plan historique, les relations arabo-africaines remontent à plusieurs siècles. Sans pouvoir nous prononcer avec exactitude sur le début de ces relations, nous pouvons seulement avancer qu'elles ont commencé à prendre corps dès le xi^{ème} siècle, tout en sachant que l'installation des Arabes et de l'Islam en Afrique, et particulièrement en Afrique septentrionale a débuté bien avant, au vii^{ème} siècle avec les guerres de conquêtes entreprises par les Arabes. Ces derniers s'installèrent d'abord en Égypte et au Maghreb pour s'étendre ensuite en Afrique sub-saharienne.

Cette extension vers l'Afrique noire avait eu pour motivation essentielle la maîtrise des routes de l'or et la recherche d'une main-d'œuvre servile indispensable à l'économie naissante des pays méditerranéens. Ces premiers contacts entre Arabes et Africains furent certes violents, du fait des guerres, mais ils n'ont pas empêché l'établissement progressif de relations harmonieuses et fécondes qui ont donné naissance à de grands États de type sahélo-soudanais, tels ceux du Mali entre le ^{xii}^{ème} et le ^{xvi}^{ème} siècles et de Sanghaï entre le ^{xiii}^{ème} et le ^{xvii}^{ème} siècle, qui ont constitué de véritables traits d'union entre le monde arabo-berbère et le monde négro-africain aux portes du désert. À partir de là, le contexte historique des relations arabo-africaines va se mêler intimement avec les aspects culturels et religieux.

Les liens culturels et religieux

Les relations entre le monde arabe et les sociétés africaines reposent aussi sur les facteurs culturels et religieux dont l'Islam en est le porteur. L'Islam en tant que religion et mode de vie, véhicule une culture liée étroitement à la langue et à l'esprit des Arabes. La religion islamique a pénétré l'Afrique noire selon une lente progression. Elle a emprunté deux itinéraires différents : l'un passant par l'Est, l'autre par l'Ouest du continent, ce qui a donné naissance à deux courants d'islamisation distincts. Le premier est le prolongement de la conquête arabe de l'Égypte et du Maghreb, le second vient de l'implantation des commerçants arabes le long de la Côte orientale africaine où ils fondèrent de nombreux comptoirs commerciaux.

La pénétration islamique qui a connu plusieurs phases d'extension entre le ^{xi}^{ème} et le ^{xix}^{ème} siècle, a réussi à se développer durant la période de domination européenne en Afrique. Elle est même devenue un facteur de résistance à la colonisation. Ce phénomène s'est accompagné d'arabisation sans pour autant que la culture et la civilisation arabe aient réussi à imprégner fortement les sociétés africaines. Néanmoins, en pénétrant l'Afrique noire, l'Islam a constitué un facteur d'unification et d'évolution pour les sociétés qui l'ont adopté. Il a permis le développement des échanges culturels et techniques en ouvrant l'Afrique au monde méditerranéen.

Enfin, l'Islam qui a été adopté par de nombreux chefs de tribus pour légitimer leur pouvoir a joué un rôle culturel de première importance dont les princes se servirent pour imposer leur autorité en instituant la justice et l'enseignement nécessaire à l'administration de leurs provinces.

En somme, l'analyse des fondements culturels et religieux comme facteurs de rapprochement entre Arabes et Africains permet de faire quelques constatations évidentes :

- L'Islam a été le principal catalyseur du rapprochement depuis sa pénétration sur le continent. Il a permis aux sociétés africaines de s'ouvrir sur la culture arabe et le monde musulman
- Le lien créé par l'Islam entre Arabes et Africains, va affirmer l'existence d'une solidarité entre les deux ensembles qui se manifestera à l'occasion de

certains problèmes politiques, même si l'on peut nuancer cette appréciation aujourd'hui à propos des soutiens effectifs qu'accordera l'une ou l'autre partie pour la solution des problèmes de chacun.

B — De la solidarité à la coopération

La solidarité arabo-africaine dépasse le stade du dialogue, elle s'inscrit concrètement dans les faits. Elle est née de la lutte commune pour l'indépendance et du combat mené contre l'impérialisme, le sionisme et l'apartheid. Cette solidarité qui fût amorcée dès les années 1950 dans la conférence de Bandoeng des peuples afro-asiatiques s'est poursuivie et s'est renforcée progressivement après les indépendances nationales jusqu'à son développement dans l'action politique en faveur d'un nouvel ordre international.

Certes, la solidarité arabo-africaine contient des faiblesses qui apparaissent du fait des contradictions inhérentes aux objectifs différents que chaque groupe désire atteindre. C'est pourquoi, la consolidation de cette solidarité dépend dans une large mesure des régimes politiques en place, des intérêts immédiats de chacun, et du jeu international.⁵ C'est dire que sur le plan politique, cette solidarité reste fragile, à cause notamment du manque de cohésion entre les parties qui la mettent en œuvre.

Confrontée à un certain nombre de problèmes importants tels que le conflit du Moyen-Orient,⁶ la solidarité arabo-africaine allait connaître tantôt un renforcement avec le soutien des pays africains à la cause arabe, tantôt un affaiblissement dû au déploiement de la stratégie israélienne en Afrique, que certains pays africains arguant de l'insuffisance de l'aide arabe à l'Afrique ont renoué leurs relations diplomatiques avec l'État hébreu qui leur offrait une assistance et une aide alléchante.

En dehors de l'impact qu'a eu ce conflit sur la solidarité et ses répercussions sur le rapprochement arabo-africain, il est évident de dire que l'évolution du solidarisme afro-arabe ne se fera qu'avec l'introduction du facteur économique comme élément déterminant dans la voie de la coopération.

La solidarité politique entre l'Afrique et le monde arabe doit en effet reposer sur la promotion d'une véritable coopération économique. Cette coopération est la seule susceptible à notre avis de pouvoir établir des liens multidimensionnels et durables entre les Arabes et les Africains. Dès lors, il est nécessaire d'institutionnaliser cette coopération.

5. Pour une analyse du système des représentations dominantes en fonction du jeu international, voir T. R. HENRY, « Politique étrangère et vision du jeu international: les stratégies tiers-mondistes des États du Maghreb », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS, Aix-en-Provence, 1978, T xvii, pp. 239-258.

6. Sur ce conflit et ses incidences sur la solidarité arabo-africaine, cf. notre article A. KERDOUN, « La solidarité arabo-africaine à l'épreuve du conflit du Moyen-Orient », *Revue Algérienne des Relations Internationales*, n° 12, 4^{ème} trimestre 1988.

Répondant à un besoin urgent pour le raffermissement de leurs relations politiques, économiques et financières, les pays arabes et africains ont décidé l'institutionnalisation de leur coopération pour permettre sa réalisation qui peut constituer une réponse à la crise de la coopération multilatérale.

Dans ce contexte, le rapprochement arabo-africain a d'abord été engagé au niveau des relations bilatérales,⁷ ce qui est tout à fait normal. Ensuite, il s'est étendu aux relations multilatérales dès l'apparition d'un certain nombre d'objectifs à réaliser en commun qui exigent l'unification des moyens et des efforts. Sur cette base, la coopération arabo-africaine qui s'inspire profondément des objectifs contenus dans la charte de l'OUA et de ceux de la ligue des États arabes a, comme toutes les initiatives d'organisations d'ensembles communautaires mis en place un cadre institutionnel destiné à assurer le suivi et le développement des rapports de coopération.

Les organes de la coopération arabo-africaine tels que nous les connaissons actuellement sont coulés dans un moule politique et ont suivi un lent processus d'établissement. Cette politisation des organes de la coopération délibérément voulue, dénote en fait que celle-ci est encore en souffrance et lui manque l'inspiration politique.

Quels sont les organes de cette coopération et subsidiairement ses structures techniques susceptibles d'encadrer les réalités économiques ?⁸

Sur le plan organique, la coopération arabo-africaine possède des organes supérieurs et des organes exécutifs. Ces organes supérieurs sont la conférence des chefs d'État et celle des ministres des Affaires étrangères. Jusqu'à l'heure actuelle une seule conférence au sommet s'est tenue : celle du Caire en 1977. C'est cette même conférence qui avait décidé du mécanisme à mettre en place pour le développement de la coopération.

Les chefs d'État réunis dans la capitale égyptienne avaient adopté une charte et cinq documents⁹ de base sur les différents aspects et domaines de la coopération arabo-africaine. Cette ratification constitue un événement historique capital dans la voie du développement des relations arabo-africaines, et un pas de plus dans l'ensemble de la codification de la coopération qui s'est dotée d'un cadre institutionnel apte à mettre en œuvre une coopération qui, d'après la charte, doit s'exercer dans de nombreux domaines de l'activité économique afin de faciliter les courants d'échanges et l'intégration des deux ensembles régionaux.

En substance, la « déclaration du Caire » réaffirme l'action collective et individuelle que doivent mener les pays arabes et africains pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Indirectement cela montre une

7. Voir les accords par pays dans les journaux officiels des pays arabes.

8. À notre connaissance, il y a très peu de structures communes arabo-africaines. Il n'y a que les Fonds d'aide pétrolière arabo-africains, le Fonds de coopération technique arabo-africain et la Banque Africaine de Développement.

9. La charte de la coopération figure en annexe de notre ouvrage, cf. Azzouz KERDOUN, *La coopération arabo-africaine. Dimensions et perspectives*, Paris, Berger Levrault - OPU, 1987.

distanciation à l'égard de l'action multilatérale développée par les institutions spécialisées actuelles.

En attendant les changements, tout effort déployé doit l'être au niveau inter-régional. Ainsi, le programme global de coopération à long terme tel qu'il ressort de la « déclaration du Caire » va dans ce sens et affirme les objectifs suivants :

Encouragement aux institutions financières opérant dans le domaine du développement africain ;

Accroissement des ressources de la BADEA ;

Renforcement des ressources de la BAD ;

Renforcement des relations commerciales entre pays arabes et pays africains, avec traitement réciproque préférentiel ;

Encouragement des investissements arabes en Afrique, tant pour les projets communs que pour le placement des capitaux arabes ;

Encouragement des aides bilatérales accordées par le canal des Fonds arabes nationaux de développement.

À côté des organes supérieurs, il existe aussi des organes exécutifs. Pour assurer la réalisation des objectifs de la coopération, la conférence au sommet a institué :

Une commission permanente mixte chargée de mettre en œuvre les dispositions de la charte et de rechercher de nouveaux domaines pour la coopération ;

Des groupes de travail spécialisés ayant pour but de favoriser le développement et la concrétisation de la coopération par des études et par l'élaboration de projets susceptibles de promouvoir les secteurs économiques, agricoles et financiers ;

Un comité de coordination chargé du suivi du progrès de la coopération ;

Une cour ad hoc de conciliation et d'arbitrage pour le règlement des différends.

Voilà comment se présente le cadre institutionnel de la coopération arabo-africaine. Ces institutions mises en place demeurent cependant à dominante politique. C'est ce qui va alourdir les activités des organes qui seront souvent bloqués à cause de l'interférence du politique.

Cette politisation a été reprochée également aux institutions internationales multilatérales comme nous l'avons vu précédemment. Dans ce cas, l'efficacité des organes de la coopération arabo-africaine sera amoindrie. Parallèlement à ces organes de la coopération on y a adjoint des instruments techniques à caractère financier pour la servir.

L'aide au développement de l'Afrique va transiter par des institutions financières bilatérales et multilatérales. Parmi les institutions financières à caractère bilatéral, on distingue les Fonds de développement,¹⁰ c'est-à-dire des organismes qui ont pour but de prêter de l'argent à des conditions libérales où la totalité du capital de chaque fonds est d'origine étatique. Il y a aussi des

10. Cf. Liste des Fonds de Développement dans notre ouvrage, *op. cit.*

organismes à vocation commerciale¹¹ qui prêtent de l'argent aux conditions du marché dont les contributions au capital sont le plus souvent mixtes et qui regroupent aussi bien des intérêts publics que privés.

Parallèlement, il existe des institutions financières multilatérales qui ont pour but de promouvoir la coopération arabo-africaine, comme la BADEA, le Compte spécial de l'OPAEP, le Fonds arabe spécial pour l'Afrique, la Banque islamique, le Fonds d'assistance technique arabo-africaine... qui agissent largement en matière d'aide.

Voici succinctement présenté l'appareil politico-juridico-technique utilisé par la coopération arabo-africaine. C'est sur la base de ce mécanisme qu'elle compte assurer son développement et réaliser ses ambitions. Cette coopération offre une nouvelle forme d'association entre deux grands groupes de pays en voie de développement dont l'un reste pour le sommet donateur, l'autre bénéficiaire. Cette situation s'accommode mal avec les objectifs d'une véritable coopération qui suppose un équilibre et une réciprocité dans les échanges.

Il nous reste maintenant à déterminer le contenu et les limites de cette coopération pour voir si elle peut répondre à la crise du multilatéralisme.

II - Contenu et limites de la coopération arabo-africaine

Considérée comme une stratégie pour le futur, la coopération arabo-africaine représente un type de relations spécifiques et propres à des pays qui appartiennent au monde dit en voie de développement. Cette coopération propose aux partenaires la réalisation d'une « entreprise commune fondée sur les importantes ressources économiques financières, culturelles et humaines des deux peuples ». ¹² Quelles sont donc les réalisations de cette coopération et les difficultés auxquelles elle se heurte ?

A — Les réalisations de la coopération

Reposant essentiellement sur l'aide financière, la coopération arabo-africaine est une source de financement du développement pour les pays africains. Elle a contribué, soit seule avec ses propres instruments financiers, soit conjointement avec les institutions financières multilatérales des Nations Unies, au financement de nombreux projets de développement en Afrique. ¹³

Il reste que la majorité de l'aide arabe à l'Afrique environ 85 % des financements sont encore nationalement contrôlés et empruntent la voie bilatérale par

11. *Ibid.*

12. Chadli AYARI, « De nouvelles perspectives pour la coopération arabo-africaine » B.A.D.E.A., Décembre 1983, p. 3.

13. Pour connaître en détail les engagements financiers en faveur de l'Afrique, voir notre ouvrage, « La Coopération Arabo-Africaine », *op. cit.*

le biais des fonds nationaux. Il faut noter cependant que ces fonds n'ont pas l'exclusivité de l'octroi de l'aide, et que celle-ci transite également par le canal des institutions multilatérales comme la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique (B.A.D.E.A.) considérée comme le chef de file des institutions financières arabes multilatérales. Le rôle accru joué par cette banque témoigne de son dynamisme et de son intention de regrouper toutes les actions financières arabes en faveur du développement des pays africains.

La répartition de l'aide arabe à l'Afrique touche différents secteurs de la vie économique. Elle est attribuée aussi aux pays désavantagés comme les pays moins avancés (PMA) et les pays du Sahel.

Généralement, l'aide est octroyée à des conditions douces très avantageuses pour les récipiendaires. Les prêts consentis par la B.A.D.E.A. par exemple sont déterminés en fonction de la situation économique des pays bénéficiaires et de la nature des projets. Les taux d'intérêts varient entre 1 et 6% avec délais de remboursements longs.

L'aide financière qui était importante il y a quelques années au moment de la hausse des produits pétroliers, ne l'est plus aujourd'hui et tend à diminuer au vu de la crise économique mondiale, de la baisse des prix du pétrole et des problèmes de récession qui touchent le monde arabe. C'est pourquoi les relations arabo-africaines ne peuvent pas se limiter uniquement aux transferts financiers. Elles doivent couvrir d'autres activités et d'autres domaines.

En matière de coopération scientifique, technique et culturelle, la charte arabo-africaine a prévu le développement de ces différents aspects. Certes, si dans le domaine technique et scientifique on ne rencontre pas assez d'accords de ce type parce que les partenaires sont eux-mêmes des demandeurs de technologie et notamment la technologie occidentale, en revanche, c'est au niveau des échanges culturelles que les accords sont nombreux et conclus le plus souvent avec les pays africains à forte population musulmane, car ces accords sont porteurs de projets religieux.

Sur le plan de la coopération commerciale, de nombreuses initiatives existent pour promouvoir le commerce inter-régional et augmenter les échanges entre les pays africains et les pays arabes. Des tentatives plus ou moins réussies de constitution de sociétés d'économie mixte ont été lancées afin de réaliser des activités communes d'intérêt général. L'Algérie l'a fait, avec la Mauritanie pour la pêche et la navigation maritime, avec le Congo pour l'exploitation forestière, avec le Mali pour la gestion des transports routiers, avec la Guinée-Bissau pour la pêche...¹⁴

Pour les autres pays arabes qui commercent avec l'Afrique, la tendance générale va dans le sens d'un intéressement au développement des transactions

14. Cf. Journal officiel de la République algérienne pour les textes des conventions créant ces sociétés mixtes. On peut consulter également les notes inédites de notre projet de recherche sur les sociétés d'économie mixte algéro-africaines.

commerciales avec les pays africains comme le prouve depuis 1974 la multiplication des accords de coopération commerciale et les efforts fournis par certains pays pour maintenir une progression constante des courants d'échanges.

Cependant, le commerce inter-régional entre Arabes et Africains est encore faible. Les flux commerciaux entre ces deux groupes de pays connaissent de nombreux obstacles dus essentiellement à l'importance de la coopération verticale qui se déroule entre pays occidentaux et pays en voie de développement, car le commerce de ces derniers est tourné depuis fort longtemps déjà vers les pays développés par suite de courants d'échanges réguliers qui se sont établis du fait de la colonisation. Les pays en voie de développement n'exportent que des produits bruts, surtout des matières premières à destination des pays industrialisés, tandis que ces derniers n'exportent à leur tour que des produits manufacturés. Il s'avère donc, que les importations des pays en voie de développement proviennent principalement des pays développés. Tous ces éléments ne favorisent guère l'extension des échanges commerciaux entre les pays en voie de développement. Encore moins pour les échanges entre les pays arabes et les pays africains. Mais l'existence d'un certain nombre d'accords commerciaux conclus entre ces mêmes pays témoignent de leur intention de développer la coopération commerciale.

C'est sur ces premières difficultés que nous allons évoquer quelques obstacles qui freinent cette coopération.

B — Les obstacles au développement de la coopération

Malgré les progrès qu'elle a enregistré dans de nombreux domaines au cours des années d'application, la coopération arabo-africaine reste toujours limitée. Elle est encore loin de pouvoir dissiper les équivoques qui planent sur elle. Les critiques dont elle fait l'objet attestent que cette coopération est encore en souffrance, car elle paraît quelque peu orientée et manque surtout d'originalité.

L'absence de volonté politique réelle de la part des partenaires pour la promouvoir constitue un sérieux handicap dont les causes reposent sur des facteurs endogènes et exogènes. Au niveau interne les blocages qu'elle connaît relèvent de phénomènes politiques. En effet, à l'échelle du monde arabe le problème de l'unité reste toujours posé. Les États arabes n'arrivent pas à réaliser l'unité tant recherchée. C'est pourquoi, ils adoptent souvent des politiques contradictoires, tant pour les politiques qui concernent leur propre devenir interne que pour celles qui les consacrent sur le plan des relations internationales. Les facteurs de divergences inter-arabes sont en effet perceptibles dans les domaines économiques et politiques pour ne retenir que ces deux principaux aspects.

Les pays arabes ont des visions politiques différentes, d'où la division traditionnellement faite entre eux pour qualifier certains de progressistes et

d'autres de modérés.¹⁵ Les premiers se caractérisent par leurs positions en faveur d'un certain nombre de mesures plus ou moins radicales pour introduire des changements au niveau interne et international. Les seconds par contre, sont connus pour leur conservatisme et veillent surtout au maintien de leur régime et à la sauvegarde de leurs intérêts liés à ceux de l'Occident.

Ceci montre, notamment sur le plan économique la désarticulation des économies arabes qui restent fortement dépendantes des économies avancées dominantes. Pour le monde africain les problèmes paraissent plus complexes et constituent de sérieux obstacles à l'épanouissement des relations inter-africaines et au développement de la coopération avec le monde arabe.

En observant la scène politique africaine on est frappé par l'instabilité qui caractérise une grande partie des États africains après trois décennies d'indépendance, sans parler encore des divergences et des oppositions qu'ils connaissent. Les changements et les coups d'État sont légions en Afrique en plus de la stagnation économique qui engendre une détérioration des conditions de vie des populations. Ces signes laissent entrevoir une crise profonde qui prend ses racines dans les rivalités ethniques et régionales, dans les problèmes économiques et les contraintes extérieures.

Au niveau des blocages externes, la coopération arabo-africaine se heurte à l'hégémonie des puissances industrialisées, qui dans le déploiement de leur stratégie de domination manifestent ouvertement leur désir de contrôler le « projet arabo-africain ». Le maintien de la dépendance est une forme connue pour empêcher la réalisation des objectifs de cette coopération. Aussi l'industrialisation qui est proposée aux pays arabes et africains accentue davantage leur dépendance à travers l'achat de grands complexes industriels, « clé en main » et « produit en main ».

Concrètement, il faut voir quelques projets qui font l'objet de cofinancement entre les institutions arabes et les banques occidentales pour s'apercevoir que la réalisation de ces projets répond beaucoup plus aux intérêts des Occidentaux qu'aux intérêts des pays arabes et africains.

L'exemple le plus frappant reste le financement des projets d'infrastructure en Afrique auxquels on accorde une grande importance vu leur impact sur le développement. Ces projets représentent des coûts très élevés et nécessitent d'énormes investissements qui ne peuvent être fournis que par l'extérieur, c'est-à-dire par les pays riches. Il en est de même pour la fourniture des biens d'équipements et la construction d'usines, qui échoient toujours aux sociétés des pays occidentaux ou aux firmes multinationales détentrices de technologie.

Ce monopole des conditions techniques explique bien l'absence de participation arabe ou africaine à la réalisation matérielle des unités industrielles ou

15. La distinction faite pour classer les pays arabes en deux groupes procède de leur manifestation politique. Les États dits progressistes sont : l'Algérie, la Syrie, l'Irak, la Libye et le Yémen du Sud. Les États modérés sont : l'Arabie Séoudite, la Jordanie, l'Égypte, les pays du Golfe, la Tunisie et le Maroc.

agro-alimentaires. Cette situation , toujours à l'avantage des firmes, permet à celles-ci d'extirper d'importants profits grâce à l'utilisation de la pratique de la surfacturation.

Au terme de ce survol de la coopération arabo-africaine, il est essentiel de dire, que malgré les difficultés et les obstacles, cette coopération représente un espoir en faveur des pays arabes et africains qui ont la chance formidable grâce à leurs ressources et à leurs potentialités de pouvoir œuvrer ensemble pour la promotion de leurs relations. Les résultats obtenus constituent déjà le premier jalon dans la voie de l'édification d'une coopération Sud-Sud apparaissant comme une alternative¹⁶ pour la réalisation du développement des régions en retard que le multilatéralisme n'a pas réussi à prendre en charge. Cependant, il ne faut pas oublier aussi les lacunes et les insuffisances, les contradictions et les divergences que recèle la coopération entre Arabes et Africains qui ne les dispensent pas pour le moment de recourir aux institutions internationales en sollicitant encore leur aide pour la poursuite du développement.

16. Voir sur ce point, F. YACHIR, « La coopération Sud-Sud une alternative? », *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*. Vol. XXI, n° 4, Décembre 1984.